

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS /

82306769

UNITE B.T. CODE UNITE 04377 PROCÈS-VERBAL N° / 197 P.V. N°90/ 1982

N° PIÈCE 1 N° FEUILLET 1

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

OBSERVATION D'OBJETS OU DE PHENOMENES AERIENS NON IDENTIFIES.

REFERENCE : Circulaire Ministérielle n°32.600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) O, J, Gendarme Officier de police judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLE(S) 16 à 19 et 75 du Code de Procédure pénale ;

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR, trente et un Mars Mil neuf cent quatre-vingt-deux, une habitante du L - U ( ) - se présente à nos bureaux à dix heures quinze. Cette personne désire nous faire part de son observation insolite, faite le 30 Mars 1982 vers 21 heures, alors qu'elle occupait la place de passagère avant d'un véhicule venant de ( ) et circulant sur le C.D. en direction du ( ). Au moment de l'observation, le témoin était accompagné du conducteur du véhicule.

ENQUETE /

Nous procédons aussitôt à l'audition de Mlle. P P ( ) (Voir P.V. d'audition de témoin, pièce N°2), qui nous décrit le phénomène observé. Il s'agit de l'observation de plusieurs O.V.N.I. se déplaçant rapidement et sans bruit, par groupe et à intervalle. L'observation a duré une à trois minutes d'après le témoin.

Ce même jour, à quatorze heures, procédons à l'audition du second témoin, M. G - B M ( ), conducteur du véhicule d'où a eu lieu l'observation. Il confirme l'apparition du phénomène et en fait la description. (Voir P.V. d'audition de témoin, pièce N°3).

Le 3 Avril 1982, ayant eu connaissance par la presse (Journal " du 1er Avril 1982), de l'observation d'O.V.N.I., M. F R se présente à nos services pour nous relater l'observation lumineuse qu'il a faite en compagnie d'un client, le 30 Mars 1982 vers 22 heures 15, 22 H 30. Son audition fait l'objet de la pièce N°4 de la présente procédure.

CIRCONSTANCES DE LA 1ERE OBSERVATION : M. G - B revient de ( ) accompagné de Mlle. P qu'il vient d'aller chercher à la gare S.N.C.F. de cette ville. A 21 heures environ, il circule sur le C.D. et arrive au carrefour de la route de ( ). Il se dirige vers ( ). C'est Mlle. P qui la première a son attention attirée par le phénomène, elle en fait la remarque à M. G - B. L'observation est faite à travers le pare-brise du véhicule qui continu à circuler. Il y a eu des giboulées de neige une heure avant l'observation et le conducteur conduit prudemment en raison de la chaussée glissante et en partie verglacée. La température avoisine zéro degré. Le ciel est à l'Aurore et clair, les premières étoiles sont visibles. La lune bien que présente, n'est pas visible en raison du relief.

191/3. B50

INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

16 AVR 1982

DESTINATAIRES

2 X M. le Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau EMPLOI-RENSEIGNEMENTS, Section opérations à

LE 16 Avril 1982... Commandant de Division Regional Gendarmerie à Colonel IBAM

ARCHIVE TRANSMISE AU CDT.

SIGNATURE

1ERE OBSERVATION :

- a) Distance et altitude par rapport à l'emplacement des deux témoins :  
-Mlle. P et M. G -B, indiquent ne pas avoir une formation technique suffisante pour être en mesure de donner des précisions quant à la hauteur et la distance où ont évolué les objets par rapport à eux. Cependant ils estiment que les objets se déplaçaient à une altitude bien inférieure à celle des souloirs aériens habituellement utilisés par les avions de ligne. Direction Ouest - Est.
- b) Direction prise par les O.V.N.I. :  
-Déplacement de la droite vers la gauche par rapport au sens de circulation des témoins. Estimé par eux comme venant de ( ) et se dirigeant vers ( ), soit sur un axe Ouest - Est.
- c) Taille des objets selon Mlle. P :  
-Grande, en forme de petit cigare igné au centre, auréolé de jaune. (voir croquis effectué d'après le témoin, pièce 1)
- d) Taille des objets selon M. G -B :  
-Estimée à la taille d'une petite voiture de type RENAULT "Dauphine" ou FIAT 126. Taille légèrement inférieure à celle de la pleine lune et largement supérieure à celle d'une pièce de 1 Franc tenue à bout de bras par le témoin. Objets décrits comme étant rouge non fluorescent au centre, et se dégradant vers le jaune fluorescent autour. (Voir croquis effectué d'après le témoin - pièce N°5).
- e) Déplacement des objets :  
- par groupes de plusieurs objets, variant de taille mais toujours de même apparence, se déplaçant d'Ouest en Est de façon horizontale et rectiligne. Aucun bruit n'a été perçu par les témoins. Le paysage n'a pas été éclairé par la luminosité des objets. Plusieurs groupes d'objets ont été vus, se déplaçant à très grande vitesse. Ciel magnétisé après le passage des groupes d'O.V.N.I. - Durée de l'observation : 1 à 3mn selon Mlle. P, 1mn30 selon le 2ème témoin. Total des objets observés : 10 à 12. L'intensité lumineuse des objets était constante.
- f) Phénomène annexe observé :  
- Présence de lumières comparées à des éclairs de chaleur au dessus du mont ( ) près de la retenue de ( ).
- g) Effet du passage d'O.V.N.I. sur l'environnement :  
- Néant. Le moteur et les phares du véhicule de M. G B n'ont à aucun moment cessé de fonctionner.

.../...

- h) Environnement du lieu d'observation :**  
- C.D. - sortie Sud-Ouest de ( ), à 2Km environ de la ville. Le véhicule a continué de circuler dans la vallée étroite bordée de montagnes, et ce pendant 1h30 à 2h. De par l'ensaulement de cette vallée le champ de visibilité est assez réduit.
- i) Environnement général :**  
Zone de plaines et de montagnes, (vallée de ), Vallée de , plan d'eau et retenue de .
- j) Environnement : (Edifices - construction - site pittoresque - site historique).**  
- Relais hertzien du Mont - Barrage hydro-électrique de - versant Adroit du village de ( ) - Lieu-dit Bois du , commune de ( ) - Lieu-dit , commune d' ( ).
- k) Renseignements sur les témoins :**  
Mlle. P : N'avait jamais été interrogée par ce qu'il est convenu d'appeler les phénomènes d'O.V.N.I. Habituellement calme et posée, cette personne paraissait excitée par son observation et en a été vivement impressionnée. Nous pensons que cette personne est digne de foi.  
M. S -B : Pensait auparavant que les apparitions d'O.V.N.I. décrites dans la Presse, n'étaient que des canulars de journalistes. Il n'a accepté de témoigner que sur notre demande, Mlle. P l'ayant cité comme témoin. Il s'agit également d'une personne digne de foi.

MESURES PRISES /

Un message de renseignements est adressé sous le du 31 Mars 1982, aux autorités habituelles.

Les services de sia à ( ), nous indiquent qu'aucune sortie d'hélicoptère n'a été effectuée pour la période considérée. Aucun tir de manœuvre n'a eu lieu.

Le Centre opérationnel du C.D.C. à ( ), nous indique également qu'aucun objet n'a été vu et enregistré au dessus de la région concernée, pour la période de l'observation des témoins.

Un appel à témoins est inscrit dans la presse locale du 1er Avril 1982. Aucune indication précise n'est communiquée pour éviter que ne se manifestent des témoins abusifs.

ENQUETE (suite)

Le 3 Avril 1982, M. F R , garagiste au ( ), se présente spontanément à notre Brigade pour porter à notre connaissance le phénomène qu'il a observé en compagnie de M. D S, alors qu'il circulait sur le C.D. , dans le sens ( ) -

( ), pour effectuer un dépannage au lieu-dit commune de ( ). Le phénomène lumineux observé par H. F et son passager s'est déroulé le 30 Mars 1982 vers 22 heures 25, 22 heures 30. (Voir P.V. d'audition de témoin - pièce n°4.).

A ce jour, avons reçu deux appels téléphoniques relatant des observations faites à S ( ) avant Noël 81 et à ( ) le 29 Mars 1982. Ces interlocuteurs n'ont pas voulu décliner leur identité.

Observations précédentes portées à la connaissance des services de Gendarmerie, pour la veille de l'

-Le 5 Février 1976 - Un O.V.N.I. vu du village de LA ( ) et du hameau de , commune de LA P.V. N° 16 du 9.2.76 de la Brigade du ( )

-Les 8, 9 et 10 Décembre 1976. Un puis quatre O.V.N.I. vus au village de ( ). P.V. N°.. de la Brigade de ( ).

CLOTURE DU PROCES-VERBAL /

A ce jour, aucun autre témoignage concernant les observations du 30 Mars 1982 n'a été recueilli. Les personnes susceptibles de par leur emplacement, d'avoir été témoins des faits, ont été contactées, notamment au sur la commune de ( ).

-80-

L.D.P.J.



ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)  
**Témoignage sur apparition d'Objets volants Non Identifiés (O.V.N.I.)**

à <sup>dix heures trente</sup> <sup>trouvent à (lieu)</sup> <sup>neuf cent quatre-vingt-deux, à dix heures trente</sup>  
 au Bureau de la Brigade du Gendarme Officier de police judiciaire,

Nous soussigné(s)  
 16 à 19 et 75  
 Vu les articles

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**PERSONNE CONCERNÉE**

P<sup>O</sup> IRUQU, M. - M. DE LE P  
 (FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE DATE ET LI à ( ) Française  
 NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTI) MUNI ( )  
 domiciliée au de Lettre au Lycée de ( )  
 à ( )  
 Exerce sa profession de Professeur

**DECLARATION :** Mardi 30 Mars 1982, vers 21 heures, route de la , là où la route est dominée à gauche par la paroi rocheuse, sont passés, encadrés, (pour nous qui étions en voiture), dans la partie supérieure du pare-brise, de droite à gauche devant nous, en altitude, à une vitesse de fusée, d'abord cinq ou six sillages lumineux jaune orangé, plus épais en leur milieu, puis deux autres à deux ou trois minutes d'intervalle et ensemble. Il n'y avait pas de bruit. Le ciel a semblé ensuite, sur la gauche, comme magnétisé d'éclairs dits "de chaleur", alors que le temps était froid. Quand nous sommes arrivés au croisement à espace découvert, le ciel pas encore obscurci par la nuit était d'une pureté lumineuse sur la droite. Ces éclairs de chaleur ont subsisté quelques temps sur la gauche à intervalles espacés et plus en altitude, côté ( ) puis ( ). Tel est le phénomène inattendu observé.

---AU , le 30 Mars 1982 à 11 heures 30, ---  
 ---Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.  
 La personne entendue, L'O.P.J.  
 (A signé au carnet de déclarations).

COMPAGNIE

UNITÉ

B.T.

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

P.V.N°90 / 982

PROCÈS-VERBAL  
D'AUDITION DE

TÉMOIN

AUTRE CAS

N° RÉCE

N° FEUILLET

3

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

**Témoignage sur apparition d'Objets Volants Non Identifiés (O.V.N.I.).**

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour, **treinte et un Mars Mil neuf cent quatre-vingt-deux**, à quatorze heures  
au Bureau de la Brigade du ( )

Nous soussigné(s) **G**, **J.** -P, Gendarme Officier de police judiciaire,

Vu les articles **16 à 19, et 75**

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**\* PERSONNE CONCERNÉE**

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

**G - B M**

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

**M. né le**

**à**

**( )**

**Française.**

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

**Boucherie du**

**(**

**)**

**Téléphone :**

**-----**

**DECLARATION :--Le 30 Mars 1982, vers 21 heures, je circulais sur le C.D. ; venant de ( ) et rejoignant le ( ), A la gare S.N.C.F. de , j'avais pris à bord de ma voiture, Mlle. P P , Arrivés au carrefour du C.D. et de la Route de Mlle. P ma passagère avant, m'a fait remarquer un phénomène lumineux qui se déroulait devant nous à une altitude inférieure à celle où se déplacent habituellement les avions de ligne. Il s'agissait d'une chose que je n'avais jamais observée auparavant. J'ai vu se déplacer dans le ciel et à l'horizontal, plusieurs groupes d'objets lumineux, venant de droite et allant à gauche par rapport à mon sens de circulation. Ces objets se déplaçaient à une très grande vitesse. J'ai d'abord pensé qu'il pouvait s'agir de tir de fusées effectuées par la base de d'où semblaient provenir ces objets. Le passage de ces lumières a duré 1 minute 30 environ. Les objets étaient de forme ovoïde avec une masse rouge vif au centre non fluorescente et le reste des objets était de couleur rouge se dégradant vers le jaune fluorescent. Ces lumières se déplaçaient par groupes de 2 ou 3 à quelques secondes d'intervalle. J'en ai compté une dizaine au total, et j'ai remarqué que lorsque plusieurs objets passaient, il y en avait qui étaient plus petits que d'autres et que le plus gros était toujours en tête du groupe. Autrement, ils avaient tous les mêmes caractéristiques.**

**--Le ciel était clair et les premières étoiles étaient visibles. Vu l'encaissement de la vallée de la la lune ne nous était pas visible. La taille des plus gros objets était légèrement inférieure à celle de la pleine lune. Je pense qu'en réalité ces objets devaient avoir la taille d'une petite voiture type FIAT 126 ou Dauphine RENAULT**  
**--Ces lumières provenant des objets, n'ont pas éclairé le paysage.**  
**--Les objets se déplaçaient rapidement et en silence. J'avais d'abord pensé à un tir d'artillerie mais ces objets se déplaçaient plus vite que des fusées tirées par les batteries de type Orgues de Staline.---**

**La personne entendue,**

**L.O.P.J.**

--Les phares de ma voiture étaient allumés, mais à aucun moment ils n'ont cessé de fonctionner. Il en est de même pour le moteur. Je n'avais jamais rien vu de semblable avant. Je n'ai jamais lu d'ouvrages sur les O.V.N.I.

--Si Mlle P ne vous en avez pas parlé, je ne serais jamais venu vous porter mon témoignage.-----

QUESTION : Pouvez-vous donner des distances exactes concernant le phénomène et votre position d'observation.

REPONSE : Je ne puis vous donner, ni distance exacte ni altitude exacte, en raison du déplacement de mon véhicule pendant toute la durée de l'observation à travers le pare-brise. Le phénomène s'est passé dans le champ visuel de mon pare-brise au niveau supérieur.-----

--Les objets s'inscrivaient dans le paysage.-----

--AU , le 31 Mars 1982 à 15 heures 30.-----

--Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.-----

La personne entendue.

L'O.V.N.I.

*Opinion de l'auteur*

GENDARMERIE NATIONALE  
 COMPAG  
 de  
 UNITE  
 B.T.  
 PROCES-VERBAL (N°/ANNEE)  
 P.V. N°90 / 1982

PROCEDURE  
 DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS  
 T E M O I N  
 \* PROCES-VERBAL  
 D'AUDITION DE  
 AUTRE CAS

N° PIÈCE  
 N° FEUILLET  
 1 /

ANALYSE ET REFERENCES (EVENTUELLEMENT)  
**Témoignage sur apparition d'Objets Volants Non Identifiés (O.V.N.I.)**

Le jour *date et heure* **trois Avril Mil neuf cent quatre-vingt-deux à seize heures, au bureau de la Brigade du**  
 Nous soussigné(s) **0 J -P**, Gendarme Officier de police judiciaire,  
 Vu les articles **16 à 19 et 75** du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

**PERSONNE CONCERNÉE**

NOM **F** UN **R** (RS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, EVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

SEXE, DATE ET LIEU **M - né le** **04** **01** **1982** Française (NATIONALITE (SI STRANGER))

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BU) **Garage - 04340 - LE** **741.**

**DECLARATION :--** Le 30 <sup>mars</sup> ~~avril~~ 1982 vers 22 heures 15 - 22 heures 30, je circulais sur le C.D. en direction de ( ), accompagné d'un client, M. D S, expert comptable demeurant Résident ( ). Le véhicule de ce Bis, cette personne était en panne juste après le . Alors que nous nous trouvions près du lieu-dit particulièrement dans la ligne droite précédant le virage du tunnel désaffecté, mon passager et moi-même avons vu comme un éclair qui a entièrement illuminé le paysage environnant. Nous n'avons pas vu d'arc électrique et perçu aucun bruit. La luminosité n'était pas tout à fait celle d'un éclair. Le phénomène a duré 2 secondes au maximum. La luminosité dégagée n'avait ni l'intensité d'un éclair, ni la rapidité saccadée. J'ai pensé par la suite, qu'il pouvait s'agir d'un phénomène provenant de la ligne de haute tension qui se trouve à gauche près de la route. Il s'agissait d'une lumière blanche dont je n'arrive pas à définir la provenance. Je suis venu vous trouver, suite à l'article presse paru le lendemain et faisant état d'apparition d'O.V.N.I. dans la région. A aucun moment, les phares et moteur de mon véhicule n'ont cessé de fonctionner. Aucun autre véhicule ne circulait à ce moment là. Lors des faits, j'ai d'abord été surpris par cette lumière, puis essayant de voir d'où provenait la lueur, j'ai constaté que le paysage était également illuminé devant moi à gauche. --Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, au le 3 Avril 1982, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. **L'O.P.J.**

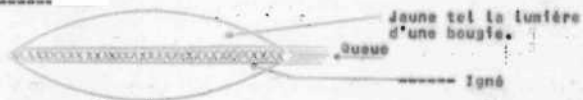
La personne entendue,



ANNEXE :

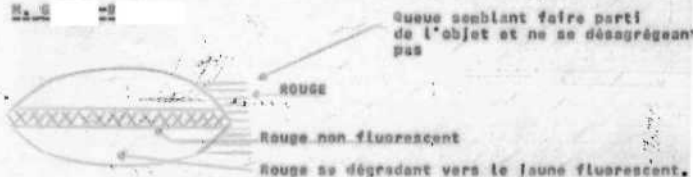
CROQUIS EFFECTUES SUR INDICATIONS DES TENDINS

Nlis. 1



666-----666

Nlis. 2



NOTA : Le contour des objets décrits, n'est pas aussi marqué que sur les croquis. La forme reste bien ovoïde, mais les contours sont nébuleux.